

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep de Rivière-du-Loup

Décembre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 13 janvier 2014

Monsieur Claude Roy
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 4 décembre 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Rivière-du-Loup, conformément au *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEA publié en mai 2012¹. Cet examen a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés. La PIEA révisée du Collège a été adoptée par son conseil d'administration en octobre 2013.

Les modifications que le Collège a apportées à sa politique visent principalement la présence aux cours et le plagiat. Ainsi, le Collège a retiré de sa politique l'article se rapportant à la présence aux cours. Pour ce qui est de la règle sur le plagiat et la tricherie, la politique précise qu'une formation en recherche documentaire est maintenant offerte à tous les étudiants de chaque programme. De plus, l'étudiant est informé des dispositions concernant cette règle, notamment les sanctions qui y sont associées pouvant aller jusqu'à l'expulsion du Collège. Dorénavant, le professeur devra aussi conserver, comme la Direction des études ou la Direction de la formation continue, les documents reliés au plagiat et à la tricherie pendant un an après que l'événement soit survenu. La Commission estime que les règles d'évaluation de la politique révisée sont énoncées de façon à assurer la justice et l'équité.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. *Cadre de référence*, mai 2012, 15 pages.

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Rivière-du-Loup demeure **entièrement satisfaisante**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. René Gingras, directeur des études